



freelance avec "Passeport Talent" en parallèle d'un emploi

Par saf23

Bonjour, Je souhaiterais savoir si, avec un titre de séjour français 'Passeport Talent', il est possible d'exercer une activité de freelance en parallèle de mon travail salarié. Quels sont les droits associés à ce titre de séjour pour ce type d'activité complémentaire ? Y a-t-il des démarches spécifiques à accomplir ou des autorisations supplémentaires à obtenir pour pouvoir travailler en tant que freelance tout en étant salarié en France ? De plus, quelle est la situation fiscale pour une personne dans cette situation, notamment en ce qui concerne la déclaration des revenus et les impôts à payer pour l'activité freelance exercée parallèlement à un emploi salarié ?

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

La possibilité d'exercer une activité de freelance en parallèle d'un emploi salarié avec un Passeport Talent n'est pas explicitement mentionnée, je vous invite à prendre contact avec l'administration (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations).

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour exercer une activité freelance en parallèle d'un emploi salarié, il est déjà important de vérifier que les 2 activités sont très différentes (exemple pâtisserie et développement informatique)

Sinon l'employeur pourrait vous licencier pour concurrence déloyale et non respect de votre contrat de travail.